



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 36437

Texte de la question

M. Jacques Barrot demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il ne pourrait pas être possible de mensualiser le versement de la cotisation sociale généralisée et de la contribution au remboursement de la dette sociale. Un certain nombre de contribuables et de cotisants souhaiteraient pouvoir ainsi obtenir cette mensualisation de leurs cotisations étant donnée la satisfaction qu'ils éprouvent de voir leurs impôts mensualisés.

Texte de la réponse

L'instauration d'un dispositif de mensualisation pour la contribution sociale généralisée et la contribution au remboursement de la dette sociale est actuellement en cours d'expertise. Il pose des problèmes spécifiques. En effet, contrairement à l'impôt sur le revenu ou aux impositions locales qui présentent en général une certaine régularité, tant de périodicité que de montant, ces contributions ne sont pas forcément reconduites d'une année sur l'autre, ou peuvent l'être mais sur des bases de calcul très évolutives. Ces spécificités doivent donc être prises en compte pour ne pas conduire à une application trop rigide d'un dispositif de mensualisation qui aboutirait à un rejet de la part des contribuables.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36437

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6118

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7138